

BAISSE SIGNIFICATIVE DU REVENU LORS DU PASSAGE À LA RETRAITE

Le revenu disponible équivalent médian pour le canton de Vaud se monte à 46 400 francs en 2014. Si l'épargne se développe avec la croissance du revenu, les ménages les moins favorisés parviennent uniquement à assurer leurs besoins. Le revenu tend à progresser au cours de la carrière professionnelle puis il diminue significativement avec la fin de la vie active. Puiser dans sa fortune offre alors une alternative aux ménages les plus favorisés pour maintenir leur niveau de vie.

Le *revenu disponible* est le revenu après déductions des cotisations sociales, impôts et primes d'assurance-maladie. Le *revenu disponible équivalent médian* permet, quant à lui, de comparer la situation financière des différents ménages indépendamment de leur taille. Il représente le montant à disposition du ménage pour assumer ses besoins et alimenter sa consommation. Il permet également de comparer tous les ménages fiscaux vaudois, c'est pourquoi, il est fréquemment utilisé comme une mesure du niveau de vie. Prenons par exemple le cas d'une personne seule avec un revenu disponible de 45 000 francs et d'un couple marié avec deux jeunes enfants disposant d'un revenu de 100 000 francs. En prenant en considération le nombre de personnes vivant dans chacun de ces deux ménages, leur revenu disponible d'équivalence est très proche, soit respectivement de 45 000 et de 47 600 francs. Malgré une situation financière qui paraît donc très différente au premier abord, ces deux ménages ont un niveau de vie relativement similaire (voir définitions et méthodologie).

Dans le canton de Vaud, le revenu disponible équivalent médian se monte à

46 400 francs par an (soit 3 870 francs par mois) en 2014. La moitié des ménages fiscaux vaudois a un niveau de vie inférieur, l'autre moitié a un niveau de vie supérieur. Dans la suite de cet article, les termes de «revenu» ou «niveau de vie» feront référence au revenu disponible équivalent médian.

LE REVENU VARIE DU SIMPLE AU DOUBLE AU SEIN DE LA CLASSE MOYENNE

En classant les ménages par revenu croissant et en les distribuant en cinq groupes de taille égale (les quintiles), on peut étudier la répartition des revenus dans la population vaudoise. On constate ainsi que les 20 % des ménages qui ont le niveau de vie le plus faible (soit ceux qui constituent le 1^{er} quintile, Q1) disposent de moins de 29 600 francs par an. A l'opposé, les 20 % les plus aisés (Q5) ont un revenu disponible de plus de 72 800 francs par an [F1]. Selon une définition usuelle, les 60 % de la population comprise entre ces deux bornes forment la classe moyenne. Au sein de celle-ci, on observe des situations fort différentes. Le revenu disponible équivalent fait plus que doubler entre le plancher et la

1-4 Baisse significative du revenu lors du passage à la retraite

» www.stat.vd.ch/BDSEV

© Statistique Vaud
Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne
T +41 21 316 29 99
info.stat@vd.ch

Abonnement: CHF 49.–

Rédacteur responsable: Gilles Imhof

Responsable d'édition: Amélie de Flaugergues

Rédaction: Benjamin Gay

Mise en page: Statistique Vaud

Imprimé en Suisse



STATISTIQUE VAUD

Département des finances
et des relations extérieures

limite supérieure de cette classe, avec une progression relativement régulière. Le revenu augmente d'environ un tiers pour chaque quintile.

LA PART DE L'ÉPARGNE AUGMENTE AVEC LE REVENU

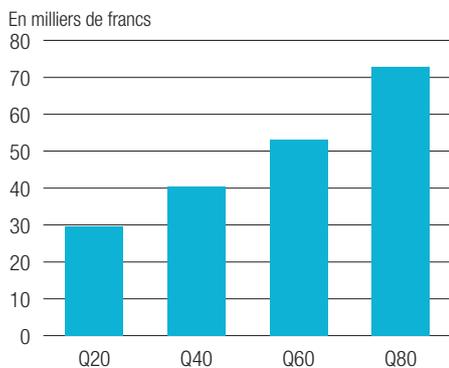
Dans une approche centrée sur le niveau de vie, le revenu n'est pas une fin en soi mais un moyen de subvenir aux besoins de base (logement, nourriture, habillement, etc.) et d'obtenir des biens et services divers. La partie du revenu qui n'est pas consommée alimente l'épargne. Il n'existe pas de chiffres sur la manière dont ce revenu est consommé par les habitants du canton. Cette information est toutefois disponible au niveau suisse¹ et fournit une clé de lecture intéressante pour le revenu des Vaudois.

Pour le bas de la classe moyenne (Q2), comme pour le haut (Q4), le poste de dépenses le plus important est celui du logement [F2]. Cette part se monte respectivement à 30 % et 22 %. Les parts de toutes les dépenses, quel qu'en soit le type à l'exception de celles liées à la culture et aux loisirs, reculent au fur et à mesure que le revenu augmente. Ainsi, plus le revenu est élevé, plus la part disponible pour l'épargne augmente. Par conséquent, si cette part est presque nulle pour la tranche inférieure (Q2), elle s'élève à environ un quart du revenu pour la tranche supérieure (Q4). L'augmentation de la part de l'épargne s'explique principalement par le recul du poids des besoins primaires (notamment logement et alimentation), la consommation de loisirs conservant un poids similaire (16 %).

LE REVENU CROÎT JUSQU'À 60 ANS...

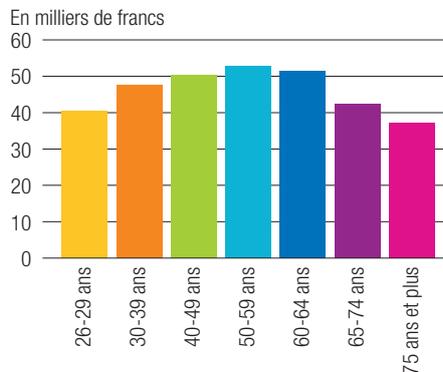
Le revenu évolue avec les étapes de la vie familiale et professionnelle. Il croît depuis le début de la vie active jusqu'à la soixantaine [F3]. Alors qu'il est de 40 600 francs par an pour les 26-29 ans, il enregistre un bond de près de 20 % lors du passage à la trentaine. Sa progression continue ensuite, mais à un rythme plus modéré, pour s'établir à 52 400 francs par an pour les 50-59 ans. La progression totale entre 26 et 59 ans est de 30 %.

[F1] REVENU¹ PAR LIMITE DE QUINTILE, VAUD, 2014



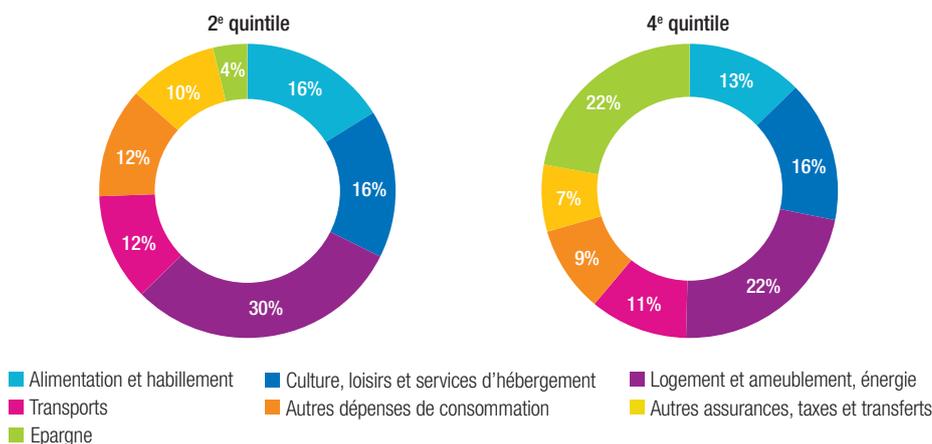
¹ Revenu disponible équivalent.

[F3] REVENU¹ MÉDIAN SELON L'ÂGE, VAUD, 2014



¹ Revenu disponible équivalent.

[F2] CONSOMMATION DU REVENU DISPONIBLE, SUISSE, 2014



... PUIS DIMINUE AVEC LE PASSAGE À LA RETRAITE

Si un premier recul s'observe chez les 60-64 ans, une nette baisse intervient avec le passage à la retraite. C'est en effet un cinquième du revenu qui s'envole avec la fin de l'activité professionnelle. Pour les 65-74 ans, le revenu disponible médian s'élève à 41 800 francs par an. Ce montant est comparable à celui des 26-29 ans. La baisse se poursuit avec le vieillissement. Ainsi, le revenu des personnes âgées de 75 ans et plus n'est plus que de 37 000 francs par an.

COUPLES MARIÉS AVEC LES REVENUS LES PLUS ÉLEVÉS

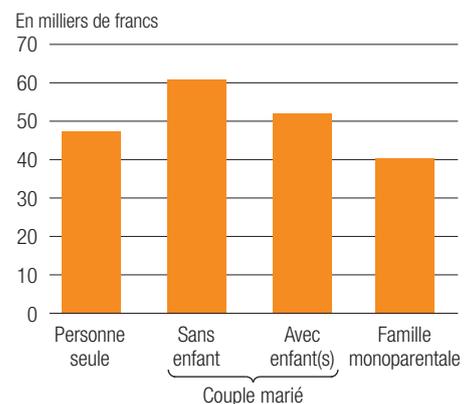
En concentrant l'analyse sur les actifs (26-64 ans), on constate que ce sont les couples mariés sans enfant qui ont le niveau de vie le plus élevé (60 400 francs). Leur revenu disponible d'équivalence médian est nettement plus élevé que celui des couples mariés avec enfant (51 700 francs) et des personnes seules (47 000 francs). Les familles monoparentales disposent quant à elles du revenu le plus faible (40 100 francs) [F4].

On constate donc que la présence d'enfant(s) tend à péjorer la situation financière. Cela tient principalement à deux raisons. D'une part, cette présence implique des besoins supplémentaires (logement, nourriture, etc.). D'autre part, elle limite, au moins partiellement, les possibilités d'activités professionnelles.

JUSQU'À 90% DU REVENU ISSU DE L'ACTIVITÉ

Le revenu de l'activité professionnelle, qu'il soit issu d'une activité salariée ou indépendante, constitue de loin la

[F4] REVENU¹ MÉDIAN PAR TYPE DE MÉNAGE, VAUD, 2014



¹ Revenu disponible équivalent.

principale source de revenu des ménages vaudois en âge d'être actif (26 à 64 ans) [F5]. Les couples mariés avec enfant(s) ont la proportion la plus élevée, avec près de 90 % du revenu issu de l'activité professionnelle. Cela s'explique principalement par le fait qu'ils se trouvent en majorité dans la tranche d'âges des 30-50 ans, qui correspond au cœur de la carrière professionnelle. Pour les familles monoparentales, si cette part est la moins élevée, elle représente toutefois près des trois quarts du revenu de ces familles.

REVENUS DE TRANSFERT: 20 % POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

Pour les familles monoparentales, les pensions alimentaires et, dans une moindre mesure, les rentes et les prestations sociales représentent près d'un cinquième du total du revenu disponible équivalent. Ce que l'on appelle les *revenus de transfert* s'élèvent à 14 % du revenu pour les personnes seules et à 11 % pour les couples mariés sans enfant. Dans ces deux types de ménages, l'âge explique la part relativement importante des revenus de transfert. En effet, bien que seuls les ménages en âge de travailler (26-64 ans) sont considérés ici, le départ à la retraite anticipée a concerné un certain nombre d'entre eux. A contrario, les couples mariés avec enfant(s), plus jeunes, ont une très faible part de leur revenu issu des revenus de transfert (moins de 5 %).

LA SOIXANTAINE MARQUE UN TOURNANT DANS LA COMPOSITION DU REVENU

Alors que le revenu lié à l'activité professionnelle constitue près de 90 % du revenu pour les 26-39 ans, cette part baisse à moins de 60 % pour les 60-64 ans, puis à seulement 15 % pour les 65-74 ans [F6]. Le revenu d'activité est ainsi remplacé par un revenu de transfert (rentes de retraites) avec la fin de l'activité professionnelle. Par ailleurs, si la part des revenus de transfert reste plus ou moins stable entre 26 et 59 ans, on observe une progression des revenus de fortune à ces âges. Composé du rendement des titres financiers ainsi que des loyers de la propriété immobilière, le revenu de la fortune est négligeable avant la trentaine (2 %). Il progresse ensuite régulièrement pour atteindre près d'un cinquième des revenus au début de la soixantaine. L'accumulation de l'épargne au cours de la vie professionnelle ainsi que les éventuels héritages permettent à certains ménages de se constituer progressivement un patrimoine. La progression de ces revenus ne compense néanmoins pas complètement la perte du revenu de l'activité professionnelle.

LA FORTUNE AUGMENTE JUSQU'À 74 ANS...

Le patrimoine net permet d'illustrer l'évolution de la fortune des Vaudois [F7]. Il est constitué des éléments de fortune desquels on soustrait les dettes. Pour la limite supérieure du 3^e quartile (P75), la fortune suit une ligne ascendante entre 26 et 64 ans. Quasiment nulle entre 26 et 39 ans, elle progresse de près de 100 000 francs par tranche de dix ans et dépasse les 300 000 francs pour les 60-64 ans. La fortune connaît une dernière

augmentation entre 65 et 74 ans, malgré la baisse du revenu que nous avons constaté sur la même tranche d'âges. L'explication se trouve sans doute principalement dans la perception de prestation de retraite en capital (2^e et 3^e pilier).

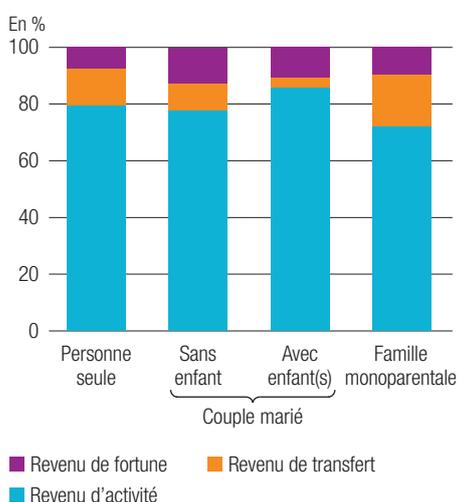
... ET LA FORTUNE DIMINUE NETTEMENT APRÈS 75 ANS

Pour les personnes âgées de 75 ans et plus, la fortune tombe à un peu plus de 150 000 francs. Elle est près de trois fois moins élevée que celle des 65-74 ans. Deux facteurs expliquent principalement cette évolution. D'une part, les donations permettent de céder des biens de son vivant. D'autre part, il est probable que la fortune soit progressivement consommée tout au long de la retraite afin de maintenir un niveau de vie correspondant à celui établi au cours de la vie professionnelle ou pour répondre à des frais accrus. En effet, le vieillissement, et la perte de certaines capacités qui va de pair entraînent des besoins et par conséquent des dépenses plus élevées qu'auparavant. Ces frais de santé, de logement ou tous autres frais liés à la perte de mobilité par exemple augmentent les dépenses obligatoires de base et réduisent considérablement le revenu à disposition. Le revenu disponible, tel que calculé ici ne permet alors plus de comparer les différents groupes de population.

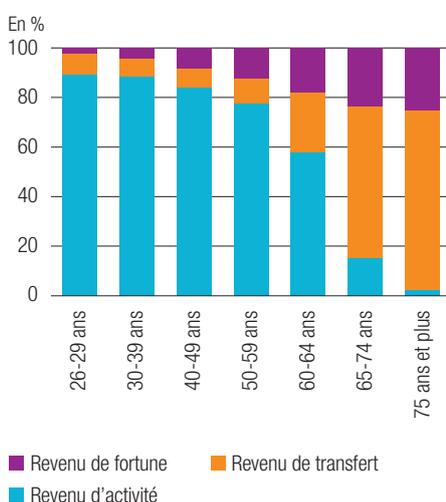
¹ L'information sur la répartition des dépenses est issue de l'Enquête sur le budget des ménages réalisée par l'OFS.

Source des données: OFS, Enquête sur le budget des ménages. StatVD.

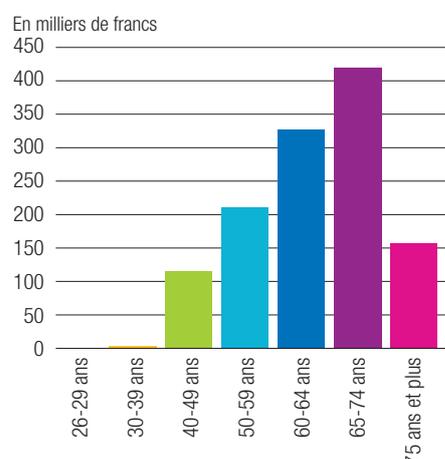
[F5] SOURCES DE REVENU PAR TYPE DE MÉNAGE, VAUD, 2014



[F6] SOURCES DE REVENU SELON L'ÂGE, VAUD, 2014



[F7] FORTUNE NETTE¹ SELON L'ÂGE, VAUD, 2014



¹ Limite supérieure du 3^e quartile.

Définitions et méthodologie

Population étudiée: l'univers de référence est constitué des habitants du canton assujettis à l'imposition ordinaire (soit les résidents suisses ou titulaire d'un permis C). Sont exclus les étrangers imposés à la source (essentiellement les permis B), ainsi que les individus partis en cours d'année et ceux âgés de moins de 26 ans.

Ménage fiscal: ensemble des personnes figurant sur une déclaration d'impôt commune. Il peut être de trois types:

- **Personne seule:** personne célibataire ou assimilée (veuf, divorcé, séparé).
- **Famille monoparentale:** personne célibataire ou assimilée vivant en ménage commun avec au moins un enfant mineur ou en formation dont il assure l'entretien complet.
- **Marié:** couple marié, avec ou sans enfant(s).

Quantiles: pour établir les quantiles, les ménages fiscaux sont classés par ordre croissant selon la dimension étudiée. On divise ensuite la population en groupes de taille égale. Par exemple: les quintiles divisent la population en 5 groupes (chaque groupe comprend 20 % de la population) et les quartiles divisent la population en 4 groupes (chaque groupe comprend 25 % de la population).

Revenu disponible: le revenu disponible correspond au revenu duquel on soustrait les dépenses de transfert obligatoires, soit les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie de base et les pensions alimentaires versées. Ces dépenses sont déduites du revenu brut (soit l'ensemble des éléments de revenu) pour obtenir le revenu disponible.

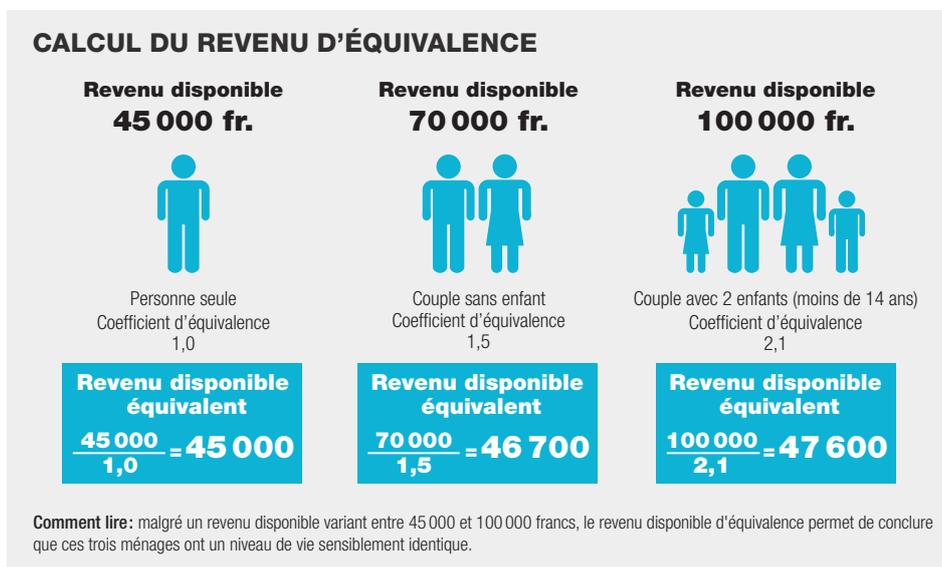
Revenu d'équivalence: le revenu d'équivalence permet de transformer le revenu de tous les ménages, indépendamment de leur taille, au niveau de revenu dont disposerait ce ménage s'il était composé d'une personne seule. On tient alors compte du nombre de personnes et des possibilités d'économie d'échelle au sein d'un ménage (certains équipements peuvent être partagés par exemple). Pour ce faire, nous utilisons l'échelle d'équivalence de l'OCDE pour calculer le coefficient de correction qui sera utilisé pour diviser le revenu.

- 1 pour le premier adulte
- 0,5 pour les autres membres du ménage âgé de plus de 14 ans
- 0,3 pour les moins de 14 ans

Exemple: soit un ménage de 2 adultes, 1 enfant de 16 ans et 1 enfant de 12 ans avec un revenu disponible de 80 000 francs.

Son coefficient d'équivalence se calcule comme suit: 1 (premier adulte) + 0,5 (le second adulte) + 0,5 (l'enfant de 16 ans) + 0,3 (l'enfant de 12 ans) = 2,3

Son revenu d'équivalence se monte à 80 000/2,3 soit 34 783 francs.



Types de revenu:

- **Revenu d'activité:** revenu issu d'une activité professionnelle, salariée ou indépendante.
- **Revenu de transfert:** rentes AI, rentes vieillesse (1^{er}, 2^e, 3^e pilier), pensions alimentaires ainsi que les prestations sous conditions de ressources (notamment revenu d'insertion, subsides à l'assurance-maladie et prestations complémentaires AVS/AI).
- **Revenu de fortune:** revenu de la fortune mobilière (intérêts et rendements des titres) et de la fortune immobilière (loyers).

Les informations liées à la composition du ménage ainsi que les revenus fiscalisés (revenu d'activité, revenu de fortune ainsi que les rentes AI, les rentes vieillesse et les pensions alimentaires) sont issus des données fiscales. Les revenus des prestations sous condition de ressources qui ne sont pas imposables (notamment le RI, les PC AVS/AI et les subsides pour l'assurance-maladie) sont tirés des bases de données relatives à ces aides.